

**PROCÈS-VERBAL / COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 – 19H00**

Date de convocation : le 6 décembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 27

Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents : 23

Nombre de votants : 25

Ont assisté à la séance :

**Titulaires** : M. Laurent Petit, M<sup>me</sup> Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, M<sup>me</sup> Chey-Rithy Chhiv-Tep, M<sup>me</sup> Catherine Crestin-Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafert Kurt, M. Eric Lamy au Rousseau, M<sup>me</sup> Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, M<sup>me</sup> Martine Guyon, M<sup>me</sup> Fabienne Jobard, M<sup>me</sup> Séverine Jacquin, M<sup>me</sup> Florence Bohly, , M. Carlos Menoita Dos Santos, M<sup>me</sup> Maryvonne Cretin-Maitenaz, M<sup>me</sup> Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret (arrivé à 19h13, lors du point III), M<sup>me</sup> Bénédicte Bourgeois (arrivée à 19h13, lors du point III), M<sup>me</sup> Angélique Colle, M. Jean-Gabriel Robez-Masson

**Excusés** : M<sup>me</sup> Virginie Poussin (pouvoir à M. Florent Villedieu), M. Gérard Bonnet (pouvoir à M<sup>me</sup> Maryvonne Cretin-Maitenaz), M. Daniel Flament

**Absente** : M<sup>me</sup> Nathalie Millet

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil communautaire.

Monsieur Eric Lamy au Rousseau accepte de remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le Président signale la présence d'un large public. En effet, comme cela a pu être le cas lors des dernières années, le dernier Conseil communautaire de l'année est suivi d'un repas de Noël auquel, outre les élus de la Communauté de communes, sont conviés les élus des communes membres ainsi que les différents responsables des services d'Arcade. Il profite alors de leur présence afin de présenter à ses pairs les nouveaux agents arrivés au cours de l'année :

- Monsieur Martin Comte, en qualité de chargé de mission « Transition énergétique », en remplacement de Monsieur Paul Soulié ;
- Monsieur Emmanuel Jacquier, nouveau directeur de l'École de musique, qui était déjà présent auparavant dans l'établissement en tant que professeur de trombone ;
- Madame Pauline Billet, en qualité de chef de projet « Petites villes de demain », en remplacement de Madame Fanny Stachowiak ;
- Madame Karine Chevrier, en tant que secrétaire de la Communauté de communes ;
- Monsieur Marc Cretin, nouveau directeur de l'Office de tourisme, en remplacement direct de Monsieur Vincent Raton, qui a pris d'autres fonctions au sein d'Arcade et la Commune de Hauts de Bienne.

**I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022**

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 14 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le compte-rendu du Conseil communautaire du 14 novembre 2022.

## **II. COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU DROIT DE PRÉEMPTION (URBAIN ET ZAD)**

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD) :

Propriétaire	lieu du bien			
Monsieur DOURIAT Georges	2388 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 maison	libre à la vente
IMMODP	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	1 appartement + 1 cave + 1 stationnement	libre à la vente
Madame Camille VINCENT	5025 Route de la Vallée	Morbier	1 atelier + 1 terrain	libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	1 Plateau + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
Monsieur et Madame BENOIT-GONIN Jérôme et	1 Rue de la Traversière	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
Monsieur COLIN valéry	2 Rue des Forges	Morez	1 appartement + 1 grenier	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	5 rue victor Considérant	Morez	1 comble	libre à la vente
SCI ARSLAN 2	18 rue pasteur	Morez	1 maison	libre à la vente
Monsieur MEZHOUD Makhlof et Madame SADAOUI	1 impasse des sorbiers	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
2SACA	1 rue voltaire	Morez	1 appartement + 1 stationnement	libre à la vente
2SACA	1 rue voltaire	Morez	3 appartement + 2 stationnement +1 cave	libre à la vente
2SACA	1 rue voltaire	Morez	1 appartement + 1 jardin	libre à la vente
Madame LIZON-TATI Elodie	8 rue Hyacinthe Cazeaux	Morez	1 studio	libre à la vente
2SACA	1 rue voltaire	Morez	1 appartement + 1garage+1 parking	libre à la vente
Madame HUMBERT Michelle	205 rue de la republique	Morez	1 appartement + 1 cave	libre à la vente
Monsieur BENCHIKH et Madame DIB Fatima	4 Rue Gambetta	Morez	1 studio	libre à la vente

Le Président signale le peu de transactions immobilières depuis le dernier Conseil communautaire, en raison principalement du faible délai ayant séparé les deux réunions. Toutefois, il remarque des ventes dans chacune des communes membres d'Arcade, à l'exception de Longchaumois. « *Les bonnes affaires se font en été, à Longchaumois* », signale avec humour celui-ci. Il précise ensuite à ses collègues qu'il n'a pas fait usage, ni n'a délégué son droit de préemption, concernant les déclarations d'intention d'aliéner présentées à l'assemblée délibérante.

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et ZAD.

## **III. MARCHÉ DE SUIVI-ANIMATION D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU)**

Le Président profite du point pour résumer les actions menées dans le cadre du précédent marché de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), s'étant exécuté sur ces 3 dernières années, et qui concerne l'ensemble du territoire arcadien. Il souligne qu'un certain nombre de dossiers ont été traités, dans lesquels les particuliers ont pu être accompagnés dans leur projet de rénovation immobilière. Un bilan définitif des actions ayant été menées sera à ce titre prochainement transmis aux élus.

Globalement, le Président a pu constater qu'il y a eu bien plus de dossiers sur de « l'aménagement de confort » des logements, que sur de la rénovation énergétique, aspect que la Communauté de communes souhaitait encourager en priorité. Il nuance néanmoins ce constat par la crise sanitaire s'étant manifestée durant la période couverte par le marché. En effet, poursuit-il, bon nombre de ménages ont préféré privilégier des placements sur leur livret A, le temps d'obtenir une meilleure visibilité sur l'après-COVID, que se lancer dans des projets de rénovation. Cependant, constate-t-il, dernièrement, certains projets, qui avaient été mis en attente, commencent à être relancés.

Le Président informe que l'OPAH à hauteur du territoire est dorénavant terminée et que la nouvelle se recentre sur la partie « fond de vallée » de la Commune historique de Morez, périmètre défini au sein de la convention d'objectifs, signée notamment avec l'État et l'Anah. Dans cette nouvelle opération, il précise que sera particulièrement question d'aménagement d'ilots, de destructions de bâtiments, d'aménagements publics, etc...

A ce titre, le Président rappelle que, lors du Conseil communautaire du 8 juin 2022, pouvoir lui avait été donné de relancer et signer le marché de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Dans un souhait de transparence vis-à-vis de ses pairs, bien qu'il n'y soit pas soumis, comme il ne s'agit pas en l'espèce d'une délégation, le Président veut tout de même informer l'assemblée délibérante des décisions qui ont été prises par la Commission d'appel d'offres et, par voie de conséquence, du contrat qu'il a été amené à signer.

Il indique que le marché a été attribué à la société « *Solih Jura Saône-et-Loire* ». A titre indicatif, la partie forfaitaire de la tranche ferme s'élève à 34 500,00 € TTC par an et sera complétée, conformément au type de contrat lancé, par une partie à bons de commande, dans la limite de 130 000,00 € TTC maximum sur 4 ans pour cette seule partie. Il ajoute que le marché ayant été notifié à ladite société le 21 novembre 2022, il commence donc à cette date pour une durée de 4 ans.

⇒ **Arrivée à 19h13 de Madame Bénédicte Bourgeois et Monsieur Yann Bondier-Moret**

Considérant l'autorisation accordée au Président lors du Conseil communautaire du 8 juin 2022 pour la signature de ce marché, le Conseil communautaire prend note de la conclusion de ce dernier.

#### **IV. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA STRUCTURE ARCADE MOREZ FRANCE SERVICES PAR HAUT JURA ARCADE COMMUNAUTAUTE**

Avant d'aborder le point spécifique à la structure Arcade Morez France Services, le Président tient à retracer brièvement l'historique de sa création. Il y a quelques années, sur le site actuel de Villedieu, qui était précédemment une école maternelle, était installé le centre social de la Bise. Bien que répondant à un besoin de la population, l'association a connu de graves difficultés, du fait de l'absence de crédits et ressources suffisantes pour exercer ses activités, ce qui a mené à la fermeture du centre social. Considérant la persistance du besoin, la Commune de Morez a mis en place, à la suite, une Maison des Services A la Population (MSAP), préambule de ce qui est devenu dernièrement, à l'initiative de l'État, par l'intermédiaire de subventions préfectorales dédiées, la Maison France Services et cela depuis déjà 1 an.

Le Président signale que celle-ci rayonne actuellement sur tout le territoire arcadien, voire au-delà, car, du fait de l'absence de structures similaires sur les territoires du Grandvaux et de la Station des Rousses, la population de ces territoires, demandeuse de tels services, se déplace vers la structure morézienne. L' élu déplore qu'en dépit de discussions et projets de développement de la structure actuelle (du fait de pourparlers avec la Grandvallièrre sur une mutualisation du service et des installations), l'État n'a pas souhaité, pour l'heure, accompagner ces mutations et laisse seuls les territoires s'occuper du devenir et de la croissance du dispositif. Cependant, il garde tout de même espoir de voir la situation évoluer dans le bon sens à l'avenir.

Ensuite, le Président évoque les trois objectifs poursuivis par la structure : une meilleure accessibilité des services publics, une plus grande simplicité des démarches administratives et une qualité de service renforcée. Il s'agit d'un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les administrés, leur permettant d'être accompagnés dans la réalisation de leurs principales démarches administratives, au plus près du terrain, avec un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA ; tout comme à certains organismes locaux : Passerelle 39, MDS... L'idée est également, souligne-t-il, d'apprendre aux usagers à faire, au lieu de se substituer à eux dans leurs démarches.

Le Président informe que c'est justement dans cette idée d'accompagnement que l'État a dernièrement souhaité accompagner, par la création de fonds spécialement dédiés à cet effet, le recrutement de conseillers numériques, pour aider les usagers non-familiers avec l'outil numérique, alors que ce dernier est aujourd'hui universellement obligatoire pour la quasi-totalité des formalités administratives. La volonté est d'éviter la fracture numérique avec une certaine frange de la population.

Toutefois, comme le fait remarquer le Président, la mise en place de ces services, bien qu'efficace, nécessite certains moyens, qu'il présente et détaille à ses pairs au travers du plan de financement prévisionnel de la Maison France Services au titre de l'année 2022 :

## Plan de financement prévisionnel 2022

Dépenses			Recettes		
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Total service	8660				
Intervenants extérieurs	0	Partenariat "gratuit", mise à disposition, convention	Subventions Préfecture Jura	15000	FNADT
Petites fournitures	800	Fournitures bureau, enveloppe, feuilles, administratif	Subventions Préfecture Jura	15000	FNTS
documentation générale	1750	Abonnement, ou veille juridique et documentaire, support formation (WEKA)	Subv. Autres organismes	0	
alimentation	200	accueil associations, réunions partenariat			
frais de déplacement	300	Déplacement départemental et local à la demande des opérateurs (COPIL, formation...)			
Formation	0	formation Fce Serv dispensée sans coût (cf charte)			
communication	400	Flyer FS (impression en interne en A4, comm fournie par Etat)	Location salle d'animation (régie)	0	Ventilation sur service EVS pour 2022, 2021 : 500
fête et cérémonie	500	Inauguration de la mutualisation "ARCADE MOREZ FS"	Photocopies (régie)	500	
Entretien	700	produits d'entretien et matériel ménager			
prestation de services	1500	ETG, photocopieurs, presta numérique...			
frais de télécommunication	2000	abonnement téléphonique et internet (en lien avec Alex)			
maintenance et petits travaux	500	en lien avec les ST			
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT sur le BATIMENT</b>					
Total service	11750				
Chauffage, électricité, eau	11750	50 % de l'usage du bâtiment			
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			subvention masse salariales Conseillers numériques	60824,4	2 ETP (poste ARCADE HJ)
Total service	122995,6				
Chef de pôle - Responsable France Services	4897,62	0.1 ETP			
Agents d'accueil FS	49656,88	0.4 ETP + 0.9 ETP			
Agent d'entretien	7616,7	0.25 ETP			
Pour information, conseillers numériques	60824,4	2 ETP (poste ARCADE HJ)			
			Remboursement de frais par HJ Arcade	52 071,20	
TOTAL 1143395,60			TOTAL 1143395,60		

Bien que la structure soit accompagnée de différentes manières, le Président indique que les frais de fonctionnement représentent tout de même un reste à charge à la collectivité de 52 071,20 euros. Aujourd'hui, par son utilisation, et de l'historique de sa création, la proposition qui est faite est de continuer à laisser la Ville de Hauts de Bienne gérer la structure, tandis que la Communauté de communes la finance de son côté. Une convention précisera les modalités de ce remboursement.

Le Président explique que la personne responsable de la structure est Madame Marine Vandelle, responsable du pôle cohésion sociale et éducation au sein de la Commune de Hauts de Bienne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le principe de remboursement des frais de l'établissement « France Services » par Haut-Jura Arcade Communauté à la Commune de Hauts de Bienne ;
- Valide la convention qui définit les modalités de remboursement ;
- Autorise le Président à signer cette dernière.

## **V. RESSOURCES HUMAINES : ASSURANCE SOFAXIS**

Le Président rappelle que l'établissement a souscrit auprès de SOFAXIS un contrat d'assurance statutaire pour les agents affiliés à la CNRACL et pour les agents affiliés à L'IRCANTEC, et cela pour une durée de 4 ans, soit de début 2021 à fin 2024. Cette assurance a pour objet de couvrir l'intercommunalité en cas d'accidents de service, de maladie imputable au service et de décès.

Le Président explique que dernièrement, Arcade a été informée de la décision de la compagnie d'assurance de revoir les conditions du contrat des agents affiliés à la CNRACL au vu de l'augmentation importante des absences au niveau national, mais surtout départemental, sur la période 2020-2021. Pour rappel, notre taux actuel est de 1,98% avec un taux de remboursement des indemnités journalières de 100%. SOFAXIS propose donc plusieurs alternatives avec différents taux :

- N°1 : 3,96% pour un taux de remboursement des indemnités journalières de 100% ;
- N°2 : 3,71% pour un taux de remboursement des indemnités journalières de 90% ;
- N°3 : 3,45% pour un taux de remboursement des indemnités journalières de 80%.

Le Président propose au Conseil communautaire de choisir l'offre tarifaire alternative n°1 des agents affiliés à la CNRACL au taux de 3,96%, afin de conserver la même couverture de remboursement des indemnités journalières que les années précédentes. « *Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais c'est ainsi* », déplore-t-il, fataliste.

Monsieur Laurent Paget demande sur quelle durée sera appliquée cette augmentation de coût. Le Président lui répond que celle-ci sera appliquée à partir de l'année 2023. L'élue morberand est stupéfié d'une telle augmentation, de l'ordre du double de la précédente cotisation. Le Président tempère ce constat en signalant que les remboursements à la Communauté de communes ont quasiment été multipliés par 4. Madame Martine Riellan, Directrice générale des services mutualisée, en qualité d'intervenant extérieur, précise le propos présidentiel, en énonçant que pour environ 30 000 euros de cotisations, il y a eu pour plus de 100 000 euros de remboursement. Cependant, souligne-t-elle, la difficulté au sein de ce contrat est que la compagnie, en plus de rembourser sur le moment les frais d'hospitalisation, doit également provisionner les dépenses prévisibles de santé des agents concernés sur une longue durée. Par ailleurs, la Directrice ajoute qu'à l'heure actuelle, Arcade peut encore bénéficier d'un remboursement à hauteur de 100 % mais SOFAXIS a informé l'établissement que ce taux de couverture ne pourra pas être garanti pour les prochaines années.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'offre tarifaire alternative N°1 des agents affiliés à la CNRACL au taux de 3,96%.

## **VI. RESSOURCES HUMAINES : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION**

Le Président explique que depuis quelques années, le recours à la mutualisation des agents entre la Communauté de communes et la Ville-centre a été accentué, afin de partager les compétences entre les deux entités et ainsi pouvoir se permettre de recruter certains profils plus spécialisés. L'élue présente à ses pairs la liste précise de ces mutualisations :

- 1) 4 agents de la Commune de Hauts de Bienne auprès de Haut-Jura Arcade Communauté :
  - Le poste de directrice générale des finances, qui est également mise à disposition du Syndicat mixte du Haut-Jura ;
  - Le poste de directrice de la communication, à raison de 80% pour la Commune et 20% pour Arcade. Le Président souligne qu'un comptage a lieu au fil de l'année pour bien s'assurer de la correspondance de ce ratio. Il informe également que le comptage est lissé sur plusieurs années, car, prenant exemple sur la construction du site internet de l'intercommunalité, certaines années sont marquées par des gros projets ponctuels qui ne reflètent pas le fonctionnement habituel du service ;
  - Le poste de graphiste, où le temps de travail alloué à chaque entité est déterminé de la même façon que le poste de directrice de la communication ;

- Le poste de juriste, où un bilan sera réalisé ultérieurement, en raison des mouvements ayant eu lieu sur ce poste lors des années 2022/2023 (où l'agent en poste habituellement est en congé maternité et où son remplaçant n'a pas le même ratio d'heures entre les structures).
- 2) 4 agents de Haut Jura Arcade Communauté auprès de la Commune de Hauts de Bienne :
- Le poste de directrice générale des services, partagée à part égale entre Hauts de Bienne et Arcade ;
  - Le poste de responsable informatique, partagé également avec le Syndicat mixte du Haut-Jura. Le Président précise que la mise à disposition est calculée à partir de 25% pour la Ville et 25% pour les 2 établissements publics de coopération intercommunale. La part restante est constituée de l'activité de responsable administratif d'Arcade ;
  - Le poste de chargé de la commande publique, où Monsieur Jérémy Massart juge le ratio de 50% pour la Commune et 50% pour l'intercommunalité comme correspondant à la réalité de son quotidien ;
  - Le poste de chargé de développement et des affaires générales, avec également un ratio de l'ordre de 50% chacun ;
  - Le poste d'agent de la salubrité, avec une activité de moitié pour la Ville, sur de la salubrité urbaine et une autre moitié pour la Communauté de communes, sur l'entretien de moloks ;
  - Le poste de pilote de développement, nouvellement créé, où l'agent en charge, Monsieur Edouard Prost, vient tout juste d'arriver, est également partagé à part égale entre Hauts de Bienne et Arcade.

Le Président indique qu'une refacturation a lieu en une seule fois en fin d'année, en fonction des ratios précités. Il complète sa présentation en ajoutant le poste de Monsieur Gaëtan Drieux, le chauffagiste d'Arcade, qui a la particularité de travailler pour l'ensemble des communes membres d'Arcade et le Syndicat mixte (pour la piscine de Morbier), sans avoir de ratio prédéfini. En effet, explique-t-il, ce dernier tient à jour un listing des heures effectuées et une refacturation au réel de l'ensemble de ses frais a lieu à la fin de l'année. Monsieur Laurent Petit tient à souligner l'efficacité d'un tel poste, qui permet un suivi et une action curative quotidienne sur les installations de chauffage, dont la principale conséquence est la réduction du nombre de pannes sur les matériels. Monsieur Yann Bondier-Moret, abondant dans le sens du Président, ajoute que le chauffagiste apporte des conseils pertinents aux communes sur l'évolution de leurs installations de chauffage. Par ailleurs, le Président informe qu'un second chauffagiste sera certainement recruté au cours de l'année, du fait de la mise en service de la nouvelle chaufferie-bois de Morez.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide, d'une part, la liste des conventions de mise à disposition lui ayant été présentée et autorise, d'autre part, le Président à les signer.

## **VII. RESSOURCES HUMAINES : SUPPRESSIONS DE POSTES**

Le Président signale qu'à l'instar du vote obligatoire du Conseil communautaire lors de toute création de poste, il est également indispensable de procéder à une nouvelle délibération lorsqu'un agent quitte la structure et qu'il n'est pas remplacé dans des conditions identiques, et cela pour ne pas communiquer de mauvaises informations à d'éventuels demandeurs d'emploi sur la vacance d'un poste. En l'espèce, l' élu rappelle qu'en partenariat avec la Région pour mettre en œuvre le service public Effilogis, Haut-Jura Arcade Communauté a mis en place, il y a 3 ans, une plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE), qui avait pour objectif d'être un guichet unique pour tout administré ayant un projet de rénovation énergétique et qui s'interrogerait sur tous les dispositifs d'accompagnement publics existants.

Globalement, après ces 3 années d'activité, le Président juge que cette plateforme a tout de même été utile, en permettant aux usagers d'obtenir tous les renseignements nécessaires au montage de leur projet. Par contre, le principal reproche, qu'il peut être fait, en définitif, au dispositif, est l'exigence d'atteinte de la norme BBC pour ces rénovations, ce qui, au regard des nombreuses contraintes que ce classement implique, et surtout du coût de ces travaux, a constitué un frein important à la poursuite de l'accompagnement complet de certains projets. En effet,

selon l'élu, la grande majorité des rénovations qui sont réalisées est surtout ponctuelle, en fonction des capacités financières immédiates des individus, et ne s'inscrit que très rarement dans une démarche globale de rénovation de l'ensemble de l'habitation, qui est de fait bien plus onéreuse. Mais le bilan reste positif car l'apport de l'ensemble des informations sur les dispositifs gouvernementaux d'accompagnement à la rénovation énergétique a le plus souvent permis aux intéressés de s'orienter bien plus rapidement dans les bons travaux et dispositifs correspondant à leur besoin, au lieu de perdre trop d'énergie, voire abandonner leur projet, dans le respect de modalités contraignantes et chronophages. Il convient tout de même de signaler qu'un certain nombre de projets intéressants ont pu être concrétisés par le biais de ce service.

Le Président indique ensuite qu'il avait été envisagé que le dispositif soit prolongé pour une année supplémentaire et que, suite au départ de l'animatrice du service, il a été proposé à la Région que le conseiller partage les deux fonctions sur cette dernière année, ce que cette dernière a refusé. Dès lors, compte-tenu de ce refus, et du départ entre-temps du conseiller, le Bureau communautaire a proposé de mettre fin à la convention avec la Région. Par conséquent, il y a lieu de supprimer les deux postes suivants à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

- Un poste permanent d'ingénieur à temps non complet (80%) ;
- Un poste de technicien à temps complet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte les suppressions de postes qui lui ont été proposées et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

#### **VIII. RESSOURCES HUMAINES : FRAIS DE DEPLACEMENT ET INDEMNITES DE REPAS ET D'HEBERGEMENT**

Le Président explique que depuis 2017, il n'y a pas eu de revalorisation des montants de frais de déplacement et d'indemnités de repas et d'hébergement pris en charge par l'établissement en cas de formation d'un de ses agents. Compte-tenu notamment de l'inflation, le Président propose d'opérer une réévaluation de ces montants :

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	70 €	90 €	110 €	70 €	90 € ou 10 740 F CFP
Repas	17,50 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €	21 € ou 2 506 F CFP

Il convient de noter que ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Président signale avec humour que même les prix de l'hébergement pour une formation en Nouvelle-Calédonie ont été prévus, « *On ne sait jamais* ».

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide les propositions de réévaluation de frais de déplacement et d'indemnités de repas et d'hébergement lui ayant été faites.

#### **IX. FONDS DE CONCOURS FINANCIERS AUX COMMUNES**

Le Président explique qu'il s'agit en l'espèce de simples participations de la Communauté de communes à des projets communaux précis. Cependant, l'origine de cette contribution est particulière. Il se remémore qu'au début de la précédente décennie, une réflexion avait été entamée sur la fiscalité de la Communauté de communes. En effet, comme la dotation de l'État était calculée en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'intercommunalité (part fiscale prélevée d'Arcade par rapport à celle prélevée par les communes membres), il y avait lieu de valoriser au mieux ce coefficient afin d'optimiser la dotation étatique (augmentation de la part intercommunale à raison de deux fois 2%, en 2011 et 2012). En contrepartie de cette perte fiscale, Arcade s'engageait à reverser annuellement le manque à gagner aux communes par l'intermédiaire de fonds de concours

(le montant étant actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'imposition). Il précise enfin que la part de la participation de la Communauté de communes par fonds de concours à une opération communale ne peut être supérieure à 50%.

#### A) LONGCHAUMOIS

Le Président informe que la Commune de Longchaumois sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien de l'ALSH et de l'école. Il présente le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Personnel entretien	39 838 €	Arcade	8 840 €	22.19 %
		Commune	30 998 €	77.81 %
<b>TOTAL</b>	<b>39 838 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 838 €</b>	

Le Conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à verser la subvention de fonctionnement de 8 840,00 € à la Commune de Longchaumois pour les objets annoncés.

#### B) MORBIER

Le Président indique que la Commune de Morbier sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des travaux de maintenance et d'entretien de certains bâtiments communaux (salle des Marais, salle des fêtes, restaurant scolaire, centre de loisirs et écoles). Il présente le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût de maintenance et d'entretien	55 000 €	Arcade	26 416€	48,03%
		Commune	28 584€	51,97%
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>	

Le Conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à verser la subvention de fonctionnement de 26 416,00 € à la Commune de Morbier pour les objets annoncés.

#### C) HAUTS DE BIENNE

Le Président explique que la Commune de Hauts de Bienne sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien et de maintenance au Musée de la Lunette et dans les crèches collectives. Il présente le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Maintenance musée	30 135 €	Arcade	60 721 €	49%
Personnel entretien du musée	24 185 €			
Nettoyage vitres musée	5 600 €			
Maintenance crèche	4 900 €	Commune	63 199 €	51%
Personnel entretien crèche	59 100 €			
<b>TOTAL</b>	<b>123 920 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>123 920 €</b>	<b>100.00%</b>

Le Conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à verser la subvention de fonctionnement de 60 721,00 € à la Commune de Hauts de Bienne pour les objets annoncés.

Le Président signale que ce dispositif sera certainement en discussion en 2023 et pourra potentiellement évoluer, car Arcade, confronté à l'augmentation de ses missions, doit trouver de nouvelles pistes de financement. « Je vous donne simplement cela en réflexion, ce n'est pas la décision de ce soir », tient à préciser l'élu.



Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à verser la subvention de fonctionnement de 8 840,00 € à la Commune de Longchaumois pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits à l'article 657341 du Budget Principal 2022 ;
- Autorise le Président à verser la subvention de fonctionnement de 26 416,00 € à la Commune de Morbier pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits à l'article 657341 du Budget Principal 2022 ;
- Autorise le Président à verser la subvention de fonctionnement de 60 721,00 € à la Commune de Hauts de Biemme pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits à l'article 657341 du Budget Principal 2022.

## X. VOTE DES TARIFS

Le Président annonce que face à une inflation galopante, et une augmentation des différents coûts pour Arcade (notamment ceux du personnel et de l'énergie), il propose au Conseil communautaire de revaloriser certains tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, directement impactés par ces évolutions. De façon générale, par principe, une augmentation de l'ordre de 5% a été appliquée sur les tarifs concernés par des frais de personnel. Le Président tient à préciser que certains tarifs ne sont pas prévus pour assurer des services particuliers aux habitants, mais seulement pour permettre aux assurances de chiffrer certains coûts à Arcade, correspondant à l'intervention des agents techniques, par exemple pour des réparations réalisées en interne. Pour le reste, l'élu signale que le tarif du déneigement n'a pas évolué, de même que ceux de l'École de musique, de la Médiathèque, de l'Office de tourisme (qui ont été réévalués au cours de cette année ; à noter tout de même l'augmentation du tarif location de la salle d'escalade) et du transport à la demande (où le Président explique qu'une augmentation de 10% n'aurait pas permis de toute façon de rendre le service rentable ou à l'équilibre).

9

### Nouveaux tarifs des Services techniques

SERVICES TECHNIQUES		Tarifs au 01/01/2023
ARTICLE	OBSERVATIONS	
<b>DENEIGEMENT Forfait Annuel *</b>		
Aux particuliers	Maison Individuelle	163,00€
	Copropriétés	325,00€
	Habitat Groupé	325,00€
* : pas d'encaissement des règlements ni de déneigement tant que chacun n'a pas payé sa quote-part.		
<b>DENEIGEMENT ET SALAGE NORMAL</b>		
Déneigement	1 Heure (intervention minimum 15 min)	155,00€
Salage	1 Heure (intervention minimum 15 min)	155,00€
<b>TARIFS INTERVENTION (services techniques)</b>		
Main d'œuvre mécanique	Taux horaire	47,00€
Main d'œuvre espaces verts	Taux horaire	41,00€
Main d'œuvre service	Taux horaire	41,00€
Main d'œuvre service voirie	Taux horaire	41,00€
Location véhicule léger / jour	avec personnel	338,00€
Location tractopelle / heure	avec personnel	126,00€
Location camion / heure	avec personnel	75,00€
Location balayeuse / heure	avec personnel	134,00€
Location nacelle / heure	avec personnel	251,00€
Turbine (Minimum 30 minutes) / heure	avec personnel	175,00€
Elévateur / heure	avec personnel	81,00€
Loc. Nettoyeur Haute Pression - heure	avec personnel	81,00€
Maintenance Maison Médicale	Taux horaire	60,00€

## Nouveaux tarifs des locations de salles

Location salles et installations		Tarifs au 01/01/2023	
ARTICLE	OBSERVATIONS		
<b>LOCATIONS DIVERSES</b>			
Stades ou vestiaires / jour	Particuliers ou Association	120,00 €	
Location gymnases (activités sportives)		120,00 €	
Location mur escalade (Gymnase de l'Hôtel de Ville de Morez)	Hors Jura Vertical	8,00 € par personne/demi-journée	
Location Dojo		54,00 €/demi-journée	
Location PTA (Plateau Techn Athlè)		50,00 €/demi-journée	
Utilisation Parking La Doye - jour	Redevance	100,00 € / Jour	
<b>SALLE MULTI-ACTIVITE</b>			
		Associations Arcadiennes	Extérieurs
Location	Par jour - de 8h à 8h le lendemain	375,00 €	540,00 €
Caution	Par chèque	350,00 €	350,00 €
Mobilier dégradé ou volé	Facturation selon remplacement à l'identique		

10

## Nouveaux tarifs de la location de la salle d'escalade (budget de l'Office de tourisme)

location de la salle d'escalade par un prestataire adhérent à l'OT	8 € / pers. / demi-journée
location de la salle d'escalade par un prestataire non-adhérent à l'OT	16 € / pers. / demi-journée

Le Président revient ensuite sur le cas spécifique de la location de salle, qui a également fait l'objet d'augmentation (de l'ordre de +8%), mais en l'espèce, en raison des effets sur l'établissement de la crise énergétique. Il ajoute que, pour l'heure, il est impossible pour Arcade de connaître l'effet concret qu'aura cette crise sur la facture d'énergie (gaz et électricité) et que le bilan ne pourra être fait qu'à la toute fin de l'année. En effet, précise-t-il, la Communauté de communes fait partie d'un groupement de commandes, coordonné par le SIEDEC, couvrant des entités sur les 8 départements de Bourgogne-Franche-Comté, mais, malgré le poids de cette commande, et bien qu'il pense pouvoir jouir de tarifs intéressants sur le gaz, il confie tout de même son inquiétude concernant les prix de l'électricité, où une multiplication de l'ordre de 3,5 est à craindre. Madame Maryvonne Cretin-Maitenaz relativise en signalant le cas de certaines sociétés où l'augmentation est d'un tout autre ordre, ce que lui confirme le Président en citant le cas d'une collectivité, ne faisant pas partie du groupement du SIEDEC, qui connaît actuellement une évolution de + 1000%.

Compte-tenu de ces explications, Madame Jacqueline Laroche s'étonne de la non-augmentation des tarifs du déneigement. Le Président lui répond qu'en raison de l'envoi des appels à cotisation aux administrés concernés il y a de cela 2 mois, il est trop tard pour revenir sur ce tarif. Un rattrapage aura certainement lieu l'année prochaine, conclut-t-il. Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson, Vice-président en charge du tourisme, signale que la logique a été similaire pour les appels à cotisation des adhérents de l'Office de tourisme.

Le Conseil communautaire, l'unanimité, valide les nouveaux tarifs, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, lui ayant été proposés.

## **XI. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL**

Le Président explique à ses pairs qu'il existe chaque année une période compliquée pour le service financier d'Arcade, avant le vote du budget (aux alentours de mi-avril). En effet, durant cet intervalle, si la dépense n'apparaît pas dans un reste à réaliser, la Communauté de communes est dans l'impossibilité de régler d'éventuelles factures d'investissement avant le vote du budget. Cependant, il informe le Conseil communautaire qu'il existe une solution pour éviter ce type de désagrément, et les désagréments que cela occasionne chez nos prestataires, qui est la prise d'une délibération autorisant un engagement dans chaque chapitre à hauteur maximum de 25% de ce qui a été fait l'année précédente.

Le Président propose donc, par conséquent, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2022, non compris le remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

Chapitres		Crédits ouverts en 2022	25%
20	Immobilisations incorporelles	268 787.00	67 196.75
204	Subventions d'équipement versées	292 500.00	73 125.00
21	Immobilisations corporelles	1 674 224.61	418 556.15
23	Immobilisations en cours	117 629.47	29 407.37
	TOTAL	2 353 141.00	588 285.27

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2022, tel que cela lui a été présenté.

## XII. QUESTIONS DIVERSES

Madame Jacqueline Laroche, après avoir discuté dernièrement avec Madame Stéphanie Pensotti, conseillère numérique d'Arcade, informe que le service est bientôt à court de matériel informatique à reconditionner, après en avoir déjà fait profiter 8 bénéficiaires. Par conséquent, l'élue fait un appel à ses pairs, afin que de nouveaux matériels vétustes soient récupérés. Elle tient à remercier la Commune de Longchaumois qui en a déjà donné une bonne quantité, bien que certains étaient en trop mauvais état et n'ont donc pas pu être réparés. Revenant sur cette démarche, développée lors des précédents conseils communautaires, elle souligne que cela permet surtout à des usagers, qui en sont éloignés habituellement, d'effectuer seuls dorénavant leurs formalités administratives et d'acquérir une réelle autonomie. Monsieur Yann Bondier-Moret, impressionné par la compétence des agents en charge du service, signale qu'il a simplement donné du matériel à ces dernières qui se sont occupées de tout et ont réussi à tout remettre en marche. Monsieur Laurent Petit explique que toutes sortes de matériels, même de type souris et claviers, sont demandés. Madame Jacqueline Laroche indique que dans les cas où l'achat de pièces détachées est nécessaire, l'Épicerie solidaire de la Die se charge d'en faire la commande (pour l'heure, 40 € ont été dépensés dans ce sens à l'ALCG). Pour information, conclut-elle, les ordinateurs sont revendus entre 20 et 30 € aux bénéficiaires.

11

Monsieur Laurent Paget s'étonne de ne pas encore avoir été destinataire du compte-rendu du cabinet de conseil ayant récemment effectuée une visite des stades. Monsieur Claude Delacroix explique qu'il avait été dit au prestataire de prendre le temps de réaliser correctement son étude et de la transmettre à la fin de l'année 2022, voire au début de l'année 2023.

Monsieur Laurent Petit souhaite avoir des nouvelles de l'état de santé de Monsieur Daniel Flament et Monsieur Gérard Bonnet. Madame Cretin-Maitenaz informe avoir vu le matin même ce dernier et qu'il venait de commencer sa rééducation. Le Président rappelle à ses pairs que le Vice-président d'Arcade a subi récemment une opération de cœur. Madame Cretin-Maitenaz ajoute que Monsieur Daniel Flament va mieux et qu'aucune opération ne sera en définitif nécessaire. Par ailleurs, le Président indique que de nouvelles élections auront lieu en ce début d'année 2023, mais que celles-ci n'impacteront pas Arcade outre mesure.

Le Président tient à féliciter Monsieur Jérémy Massart, responsable de la commande publique mutualisé, ainsi que Madame Mathilde Moreau, responsable du service juridique, assurance et immobilier mutualisée, pour la naissance de leur 3<sup>ème</sup> enfant, Armand.

Fin du Conseil communautaire à 20h02

Le secrétaire  
Monsieur Lamy-au-Rousseau



